



COMMUNIQUE DE PRESSE DU PARQUET GÉNÉRAL DE PARIS

mardi 26 février 2019

Par arrêt en date du 26 février 2019, la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris a infirmé les ordonnances de révocation du contrôle judiciaire et de mise en détention provisoire prises le 19 février 2019 par le juge des libertés et de la détention du tribunal de grande instance de Paris concernant Messieurs Vincent CRASE et Alexandre BENALLA, dans le cadre de l'information judiciaire ouverte notamment pour les faits de violences volontaires aggravées commises le 1er mai 2018 à Paris.

En conséquence, Messieurs Vincent CRASE et Alexandre BENALLA ont été remis en liberté et les mesures du contrôle judiciaire des mis en examen reprennent leurs effets.

Contact presse : Pierre Reynaud, magistrat chargé de la communication
presse.ca-paris@justice.fr - 06 20 34 20 71